

se rapportant au vote de subsides temporaires demandant dépendant la dernière session du parlement. J'ai maintenant les *Débats* en mains, et si mon honorable ami veut bien prendre le deuxième volume des *Débats* de l'hiver dernier, il verra à la page 7146 que M. Foster a prononcé les paroles suivantes au sujet des subsides de la prochaine année fiscale :

M. FOSTER : Dans les prévisions budgétaires il y a deux item que je voudrais voir adopter. Ce que j'ai à demander aux membres de la gauche, c'est qu'ils fassent en sorte qu'il ne soit pas nécessaire que le parlement se réunisse de nouveau en juillet prochain et qu'ils nous épargnent une session d'été qu'il n'est pas commode de tenir, et qui serait en même temps dispendieuse. Voici la proposition que j'ai à leur faire. Je leur demande, s'ils ne peuvent pas voter les prévisions budgétaires requises pour tout l'exercice de l'année prochaine, d'accorder au moins des crédits pour deux ou trois mois d'administration, afin qu'il ne soit pas nécessaire que le parlement tienne une session cet été. Il n'y a certainement rien de déraisonnable dans cette demande.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : C'est absolument impossible.

Je maintiens qu'en refusant de voter des crédits couvrant les dépenses d'administration pendant deux ou trois mois, il y a eu abandon complet de la pratique anglaise qui, comme je l'ai déjà dit, et comme Todd le démontre d'une manière très concluante, veut que des subsides temporaires ou limités, soient votés pour le temps qui devra s'écouler jusqu'à la prochaine session du parlement. En Angleterre le parlement siège presque toute l'année, et il n'est pas nécessaire de voter le même montant de subsides qu'au Canada, mais la proposition faite par M. Foster, si elle eut été acceptée par le parti libéral de la Chambre des Communes, aurait obvié à la nécessité de tenir la présente session ; elle aurait épargné aux contribuables du pays une somme considérable, et les membres des deux Chambres n'auraient pas été obligés de laisser leurs affaires à cette époque de l'année, ce qui est pour eux la source de grands inconvénients, vu qu'ils ont dû consacrer presque tout leur temps depuis la prorogation de la dernière session, à prendre part aux élections, et de venir ici à une époque aussi peu propice pour suivre, les travaux du parlement. C'est l'opposition libérale siégeant dans la Chambre des Communes à la dernière session, qui doit être, avec raison, tenue responsable de la dépense encourue par suite du fait, que les subsides nécessaires n'ont pas été votés, du désavantage qui en résulte pour les membres du parlement d'avoir à tenir une session à cette

époque de l'année et de la perte que le pays en éprouve.

Mais revenant pour un instant à la question des mandats du gouverneur général, il me semble que si le gouvernement devait violer la loi, et devait avoir recours à ce moyen pour se procurer des fonds, il aurait dû agir avec la plus grande réserve. Que voyons-nous ? Par un état soumis l'autre jour à la Chambre des Communes, et se rapportant au mois de juillet, nous voyons qu'un million soixante et six milles piastres, ou à peu près, furent demandées. Un mandat fut obtenu pour ce montant, et jusqu'à la date où l'état fut déposé sur le bureau de la Chambre, il n'y avait de dépensé, ou on ne rendait compte de l'emploi, que de six cent milles piastres seulement. Pour expliquer cela on dit qu'une partie de l'argent couvre des lettres de crédit qui n'ont pas encore été renvoyées au trésor, lesquelles donneront l'emploi d'une partie de ces fonds. Mais il est certain qu'on a demandé une somme considérable, et que cette somme dépasse de beaucoup la dépense du mois de juillet. De plus, le dix-huitième jour du mois courant, un jour seulement avant la réunion du parlement, les ministres ont demandé et obtenu un nouveau mandat du gouverneur général pour un autre million de piastres, ce qui est beaucoup plus que le montant nécessaire pour le mois d'août. Ainsi, nous voyons que la veille même de la réunion du parlement, les ministres ont soustrait ce million de piastres au contrôle des représentants du peuple, et l'ont approprié.

Nous rappelant très bien la vigueur avec laquelle nos amis, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, dénonçaient l'usage que le gouvernement faisait de ce pouvoir, il est remarquable qu'aussitôt qu'ils sont installés sur les banquettes du trésor et qu'ils sont revêtus de l'autorité publique, ils exercent ce même pouvoir, et l'exercent, suivant moi, contrairement aux prescriptions de la loi, et en réclamant des montants excédant les besoins immédiats. Comme les Chambres devaient être si tôt réunies en session, s'ils avaient besoin d'un montant quelconque, ils auraient pu facilement et promptement l'obtenir du parlement après l'ouverture de la session.

De tous côtés on a observé que le discours dont nous avons été gratifiés l'autre jour, à l'ouverture de la session, ne contient absolument rien, et il suffit de le lire pour s'en convaincre. Nous n'avons été réunis que